

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 80 (1983)
Heft: 3

Vorwort: Éditorial
Autor: Fournier, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

A chaque jour suffit sa peine !
A chaque oiseau, son nid est beau !

Le premier de ces proverbes pour te dire, Ambroise mon lecteur, que si avec rien Dieu créa le monde, ce n'est pas sans peine qu'une fois de plus ton rédacteur doit fournir un sérieux effort pour que paraisse ce nouveau numéro du «Journal suisse d'Apiculture».

Le temps passe si rapidement que les 15 du mois semblent se rapprocher de façon inquiétante. Est-ce à cause du froid qui sévit en cette mi-février ? N'est-ce pas plutôt à cause de ces besoins qui vous tiennent tant à cœur mais qui vous pourchassent toujours sans répit, sans grande compréhension souvent !

Le second proverbe cité te fera souvenir, mon cher Ambroise, de la SAR. Par respect pour nos devanciers, nous nous réjouissons tous de nous rencontrer le samedi 19 mars prochain, à Lausanne, pour participer à la traditionnelle assemblée annuelle des délégués des sociétés d'apiculture de Suisse romande. Ce sera une occasion pour nous tous d'avoir une pensée de gratitude

pour ceux qui ont créé la SAR il y a de cela plus de 100 ans, pour ceux qui l'ont nourrie, pour ceux qui l'ont fait grandir, qui l'ont choyée jusqu'en ce mois de mars 1983.

Dans moins de trois semaines, nous nous retrouverons tous dans la grande salle du Restaurant du Rond-Point:

- tous les Ambroise de Roman-*
die;
- tous les membres d'honneur*
de notre grande famille
d'apiculteurs;
- tous les invités et les mem-*
bres du Comité central.

*Tandis que ces derniers seront appelés à rendre des comptes, les invités auront la gentillesse de nous dire qu'ils sont heureux, et les membres d'honneur revi-
vront certains moments émou-
vants de la période de vie consa-
crée au bien de notre apiculture
de Suisse romande.*

Quant à vous, Ambroise de toutes parts, il vous incombera le devoir d'écouter, d'apprécier, de juger, d'approuver, d'adopter, d'élire, de nommer, de maintenir, de modifier, de proposer ou de refuser... que sais-je encore !

Il ne m'est pas nécessaire de vous rappeler, chers délégués,

qu'en ce troisième samedi de mars nul n'aura plus à «dire» que vous pour faire avancer le char de la SAR sur le chemin caillouteux de ces années de récession que nous sommes en train de vivre.

Pour votre gouverne à tous, je dois préciser que l'assemblée devra notamment se prononcer sur les deux «objets» suivants figurant à l'ordre du jour:

a) Modification de l'article 19 des statuts SAR.

Nomenclature proposée: aucune proposition des fédérations ou des sections ne pourra figurer à l'ordre du jour si elle n'a pas été présentée à part, et par écrit, au CC pour le 31 janvier à 18 heures.

b) Modification de l'article 8 du règlement des Concours des rucher.

Nomenclature proposée: les recours contre les décisions du jury et les cas fortuits sont tranchés par une commission de recours formée de:
un représentant du Comité SAR,
un représentant de la fédération concernée,
un représentant de la section concernée.

Et lorsque les 16 sujets inscrits au programme auront été passés au crible fin, la grande paroi escamotable se retirera sans bruit, les belles tables toutes de

blanc nappées nous offrirons leurs chaises-fauteuils pour nous permettre de nous souhaiter santé et bon appétit.

Le maître des lieux nous fera d'abord apprécier

son bon potage aux légumes, puis il apaisera notre faim en nous faisant déguster

son émincé de porc forestière accompagné

de pommes mousselines, suivi

d'une salade panachée.

Au dessert, nous savourerons une Coupe des Bois avec bri-celets (glace vanille et myrtilles chaudes)

ou du

fromage de... Gruyère.

Après toutes ces bonnes choses, le café sera servi à discrétion.

En guise de conclusion, permets-moi, Ambroise mon ami, de formuler un vœu sincère à l'occasion de cette prochaine Assemblée des délégués SAR: qu'en ce samedi 19 mars chaque participant prenne le temps de goûter au temps qui passera, puisque chaque jour, qui pourrait être un don du ciel, n'est plus, en ce siècle de vitesse, qu'une minuscule enclave entre deux nuits souvent fort écourtées par le rythme affolant de nos occupations journalières.

Sion, 15 février 1983.

A. Fournier